

## RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2020

### COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 3 décembre 2020, à compter de 18h30, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 27 novembre 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en visioconférence.

Christophe DEGRUELLE, Président, préside la séance.

#### **Présents :**

Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michèle AUGÉ, Françoise BAILLY, Yves BARROIS, Stéphane BAUDU, Françoise BEIGBEDER, Malik BENAKCHA, Christelle BERENGER, François BORDE, Jérôme BOUJOT, Jean-Albert BOULAY, Philippe BOURGUEIL jusqu'à 19h45 - Délibération n° A-D2020-266, Yann BOURSEGUIN, Henry BOUSSQUOT, Jean-Noël CHAPPUIS, Gérard CHARZAT, Sébastien CROSNIER, Viviane DABIN, Christophe DEGRUELLE, Mathilde DESJONQUÈRES, Christèle DESSITE, Axel DIEUZAIDE, Alain DUCHALAIS, Philippe DUMAS, Marie-Claude DUPOU, Ozgür ESKI, Marie-Agnès FÉRET, Michel FESNEAU, François FROMET, Lionella GALLARD, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Marc GRICOURT, Philippe GUETTARD, Yann LAFFONT, Valéry LANGE, Nicole LE BELLU, Christelle LECLERC, Stéphane LEDOUX, David LEGRAND, Catherine LHÉRITIER, Claire LOUIS, Éveline MARIER, Baptiste MARSEAULT, Christian MARY, Philippe MASSON, Patrick MENON, Hélène MENU, Rachid MERESS, Didier MOËLO, Pierre MONTARU, Catherine MONTEIRO, Maryse MORESVE, Jean-Marc MORETTI, Pierre OLAYA, Nicolas ORGELET, Étienne PANCHOUT, Bernard PANNEQUIN, Mathilde PARIS-DE PIREY, Joël PATIN, Éric PESCHARD, Alain PROT, Fabienne QUINET, Christophe REDOUIN, Ludivine REMAY, Audrey ROUSSELET, Joël RUTARD, Mourad SALAH-BRAHIM, Pauline SALCEDO, Isabelle SOIRAT, Odile SOULÈS, Serge TOUZELET, Guy VASSEUR, Alain VÉE, Benjamin VÉTELÉ.

#### **Pouvoirs :**

Yves CROSNIER-COURTIN donne pouvoir à Alain DUCHALAIS, Gildas VIEIRA donne pouvoir à Christophe DEGRUELLE, Joël PASQUET donne pouvoir à Joël RUTARD, Pierre WARDEGA donne pouvoir à Stéphane LEDOUX, François CROISSANDEAU donne pouvoir à Stéphanie AMOUDRY, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB donne pouvoir à Marc GRICOURT.

#### **Suppléants :**

Jean-Étienne PIGACHE (suppléant de Philippe DAMBRINE), Éric JANVIER (suppléant de Catherine LE TROQUIER).

#### **Excusés :**

Kadiatou DIAKITÉ, Philippe BOURGUEIL à partir de 19h45 - Délibération n° A-D2020-267

#### **Début de séance 18h30**

**Secrétaire de séance : Monsieur François FROMET**

<b>N° A-D2020-237</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modalités exceptionnelles d'organisation de la séance</b>
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de l'ensemble des informations présentées dans la présente délibération ;
- adopter, conformément aux dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance modifiée n° 2020-391 du 1er avril 2020, et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire les modalités d'identification des participants, d'enregistrement, de conservation des débats et les modalités de scrutin de la présente séance du conseil municipal, présentées ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-238</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé d'adopter le règlement intérieur du Conseil communautaire proposé en annexe.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-239</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire prend acte de la communication des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

<b>N° A-D2020-240</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Bureau communautaire.

<b>N° A-D2020-241</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Commissions communautaires - Désignation des représentants des communes
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de désigner les représentants des communes dans les cinq commissions communautaires créées par délibération n° A-D2020-171 du 12 octobre 2020, tels que présentés dans l'annexe ci-jointe.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-242</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – SEM 3 VALS AMÉNAGEMENT et TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT - Désignation des représentants d'Agglopolys pour les instances des SEM - Modification de la délibération n° A-D2020-108 du 10 juillet 2020
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner Françoise BAILLY, pour occuper le siège de cinquième représentant d'Agglopolys au conseil d'administration de 3 Vals Aménagement,

- dire en conséquence que les représentants d'Agglopolys au sein de la SEM 3 Vals Aménagement sont les suivants :

\* en qualité de représentants d'Agglopolys aux assemblées générales :

François FROMET (titulaire),

Ozgür ESKI (suppléant).

\* en qualité de représentants d'Agglopolys au conseil d'administration :

François FROMET,

Henry BOUSSIQUOT,

Valéry LANGE,

Catherine MONTEIRO,

Françoise BAILLY.

- autoriser les personnes désignées à accepter toutes fonctions ou mandats qui pourraient leur être confiés au sein des sociétés,

- confirmer le mandat confié François FROMET afin d'assurer la présidence du conseil d'administration de la SEM dédiée à l'aménagement et à l'équipement du territoire dont le capital serait détenu majoritairement par le groupe communal (Agglopolys, Ville de Blois, autres communes et / ou EPCI).

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-243</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Comité Local d'Information et de Concertation constitué par le Préfet pour le site SEVESO AXEREAL à Blois et le site APPRO SERVICE à Fossé - Désignation des représentants
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de désigner, suite au renouvellement du conseil communautaire consécutif aux élections des 15 mars et 28 juin 2020 :

\* Henri BOUSSIQUOT, titulaire et Hélène MENUU, suppléante, pour siéger au Comité Local d'Information et de Concertation de l'établissement AXEREAL, rue André Boulle à Blois,

\* Valéry LANGE, titulaire et Isabelle SOIRAT, suppléant, pour siéger au Comité Local d'Information et de Concertation de l'établissement APPRO SERVICE à Fossé.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-244</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Représentations d'Agglopolys au SIAB, au SEBB, au Pays des Châteaux et à VALECO - Modification suite au renouvellement du Conseil municipal de Cour-Cheverny
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé d'adopter les désignations de représentants d'Agglopolys présentées ci-dessus, sur proposition de la commune de Cour-Cheverny, pour le SIAB - Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise, le SEBB - Syndicat d'entretien du bassin du Beuvron, le Pays des Châteaux et VALECO -Syndicat mixte de gestion des déchets.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-245</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal - Exercice 2020 - Décision modificative n° 2
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-246</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2020 - Décision modificative n° 1
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-247</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Assainissement non collectif - Exercice 2020 - Décision modificative n° 1
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-248</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe déchets ménagers - Reprise de provision pour risques et charges.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser la reprise de la provision à hauteur de 21 593,06 €
- prévoir l'inscription au budget annexe déchets ménagers de la recette correspondante.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-249</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Eau potable - Exercice 2020 - Décision modificative n° 1
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-250</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Ordures Ménagères - Exercice 2020 - Décision modificative n° 1
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-251</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Transports - Exercice 2020 - Décision modificative n° 1
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-252</b>	<b>FINANCES</b> – Subvention d'équilibre à la régie du Jeu de Paume.
-----------------------	----------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le versement d'une subvention d'équilibre de 213 907 € à la Régie du Jeu de Paume au titre de l'exercice 2020 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Votes pour : 82

*Abstention : 1, Mathilde DESJONQUERES.*

<b>N° A-D2020-253</b>	<b>FINANCES</b> – Subventions et avances aux budgets annexes - Exercice 2020.
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- Dans le cadre de la gestion budgétaire 2020, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des avances, et des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, arrêter les montants à verser selon le détail ci-dessus (1er tableau),
- Dans le cadre de la gestion budgétaire 2020, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des remboursements d'avances par les budgets annexes au budget principal, arrêter les montants à reverser selon le détail ci-dessus (2ème tableau),
- Dans le cadre de la gestion budgétaire 2020, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des subventions d'investissement versées par le budget principal aux budgets annexes, arrêter les montants à verser selon le détail ci-dessus (3ème tableau).

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-254</b>	<b>FINANCES</b> – Acomptes sur subventions de fonctionnement et participations provisoires - Exercice 2021
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le versement des acomptes sur subventions et participations provisoires, au titre de l'année 2021, aux structures énoncées dans le tableau ci-dessus,
- dire que ces montants seront réglés, en un seul versement, en début d'année 2021.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-255</b>	<b>FINANCES</b> – Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement - Exercice 2021
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement rappelés ci-dessus ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette

décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-256</b>	<b>FINANCES</b> – Attribution de compensation - Exercice 2020.
-----------------------	----------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- renoncer, pour 2020, au versement au profit d'Agglopolys des attributions de compensation lorsqu'elles sont négatives (communes de Champigny-en-Beauce, Lancôme, Saint-Bohaire, Sambin, Santenay et Valaire) ;
- approuver la répartition de l'attribution de compensation 2020 suivant le tableau ci-dessus,
- préciser qu'après approbation par les conseils municipaux du rapport définitif de la CLETC évaluant le coût net des charges transférées, il sera procédé à un nouveau calcul de l'attribution de compensation pour 2020 à l'aide des données définitives et, le cas échéant, à une régularisation des versements selon les modalités exposées dans le rapport de CLETC ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Votes pour : 81

Abstentions : 2, Lionella GALLARD, Maryse MORESVE.

<b>N° A-D2020-257</b>	<b>FINANCES</b> – Transfert de réserves foncières du budget principal au budget annexe ZAE Ardoise.
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider de procéder au transfert, du budget principal au budget annexe « Budget annexe - Zones d'activités économiques L'Ardoise », des terrains compris dans l'emprise de l'opération sur la base de la valeur vénale telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessus,
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits dans les budgets concernés à savoir :
  - . Compte 024 du budget principal,
  - . Compte 6015 du budget annexe.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-258</b>	<b>FINANCES</b> – Extension de la filière boue d'Onzain - Commune déléguée de Veuzain sur Loire - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation d'une année de la durée de l'autorisation de programme,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué ci-dessus.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-259</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Mesland - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) tel que présenté ci-dessus.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-260</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation des réseaux d'assainissement et traitement des effluents de la commune de Sambin - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation d'une année de la durée de l'autorisation de programme,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme indiqué ci-dessus.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-261</b>	<b>FINANCES</b> – Secteur de la Boire - Opération de nettoyage - Répartition de la prise en charge financière - Convention entre Agglopolys, Blois, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de répartition des charges entre Agglopolys et les communes de Blois, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil ;
- autoriser le Président ou son représentant à récupérer auprès des communes de Blois, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil le montant de leur participation.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-262</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2021 - Personnel - Voirie communautaire - Collecte des déchets ménagers et assimilés
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la grille tarifaire telle que présentée ;
- dire que ces tarifs seront applicables pour l'année 2021.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-263</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Passation d'une convention de partenariat avec l'association Comité des Œuvres Sociales et des Activités de Loisirs (COSAL)
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat avec le Comité des œuvres sociales et des activités de loisirs (COSAL) pour la période courant du 1er janvier au 31 décembre 2021, convention dont l'objet est de déterminer les modalités du concours apporté à cette association, eu égard à l'intérêt général qui s'attache à la réussite des objectifs qu'elle poursuit ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention au nom de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-264</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Attribution d'une subvention d'équipement au Restaurant Inter-Administratif de Blois.
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 449,38 euros, au profit de l'association gestionnaire du restaurant inter-administratif de Blois ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-265</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Véhicules de fonction, véhicules de service avec remisage à domicile - Autorisation d'utilisation par les agents pour l'année 2021.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer un véhicule de fonctions à Monsieur Mathieu LHERITEAU, Directeur Général des Services, ainsi qu'à Monsieur Benjamin DENIS, Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Transition Ecologique, et leur donner pour 2021 l'autorisation d'utiliser le véhicule dont la collectivité est dotée, pour l'exercice de leurs fonctions, en application de l'article L. 5211-13-1 du CGCT ;
- décider pour le cas où le véhicule serait utilisé à des fins privées, que cette utilisation privative fera l'objet d'une déclaration d'avantage en nature auprès des services intéressés et d'une évaluation selon les règles de l'URSSAF ;
- donner pour 2021, à :
  - Monsieur Frédéric DURIN, Directeur Général Adjoint des Services en charge du Développement Territorial,
  - Madame Christelle GENRE, adjointe au DGA en charge de la Transition Ecologique,
  - Monsieur Olivier KULPA, Directeur du Patrimoine Bâti.

l'autorisation de remettre à leur domicile le véhicule de service qu'ils utilisent, en application de l'article L. 5211-13-1 du CGCT, et décider que cet avantage en nature fera l'objet d'une déclaration auprès des services intéressés et d'une évaluation selon les règles de l'URSSAF ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Votes pour : 82

Abstention : 1, Mathilde DESJONQUERES

<b>N° A-D2020-266</b>	<b>ÉLUS COMMUNAUTAIRES</b> – Autorisation annuelle à donner au Président - Utilisation d'un véhicule pour l'exercice de son mandat - Année 2021 - Extension du dispositif aux membres du conseil communautaire
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- donner pour 2021, l'autorisation à Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys, d'utiliser un véhicule dont la collectivité est dotée, pour l'exercice de son mandat, en application de l'article L. 5211-13-1 du CGCT,
- autoriser les membres du conseil communautaire à utiliser des véhicules de la collectivité pour des déplacements dans l'exercice de leur mandat, en application de l'article L. 5211-13-1 du CGCT,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Votes pour : 82

Abstention : 1, Mathilde DESJONQUERES

<b>N° A-D2020-267</b>	<b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Commission d'appel d'offres - Adoption du règlement intérieur
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé d'approuver le règlement intérieur joint à la présente délibération, applicable à compter de la présente délibération et jusqu'à la fin de l'actuelle mandature.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-268</b>	<b>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b> – Rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique.
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la transmission au titre de l'année 2019 du rapport d'activités du SMO Val de Loire Numérique tel que visé à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales et de la communication faite en séance,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-269</b>	<b>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b> – Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme.
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de prendre acte de la tenue du débat annuel de la politique locale d'urbanisme.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-270</b>	<b>URBANISME PRÉVISIONNEL - PLUi</b> – Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 15 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chaussée Saint-Victor.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé des motifs et le cas échéant les avis des personnes publiques associées selon les modalités suivantes :

- le projet de modification simplifiée n° 15 du PLU de la commune de La Chaussée Saint-Victor, sera mis à Agglopolys - Conseil communautaire du 03 décembre 2020 - Compte-rendu analytique

disposition du public pendant un mois, du jeudi 18 février 2021 au vendredi 26 mars 2021, à la Mairie de La Chaussée Saint-Victor, Place Étienne Régnier, 41260 La Chaussée Saint-Victor, aux jours et horaires d'ouverture au public et consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération [www.agglopolys.fr](http://www.agglopolys.fr),

- un registre permettant au public de consigner ses observations sera mis à disposition avec le dossier de modification simplifiée,
- le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet de la communauté d'agglomération dans la rubrique dédiée à la commune et éventuellement adresser ses observations par courriel via l'adresse spécifiquement créée pour être jointes au registre,
- à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le président de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys,
- un avis de publicité précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, l'adresse mail dédiée sera affiché au siège d'Agglopolys, en Mairie de La Chaussée Saint-Victor et publié dans un journal diffusé dans le département. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 15 du plan local de l'urbanisme de la commune de La Chaussée Saint-Victor.

A l'issue de cette mise à disposition au public, le Président de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys présentera le bilan devant le conseil communautaire qui approuvera le projet (éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public).

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-271</b>	<b>URBANISME</b> – Avenant n° 1 à la convention entre le service commun mis en place par Agglopolys pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et les communes membres. Prolongation de la convention.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider de modifier l'article 16 intitulé « Durée et Résiliation » de la convention qui définissait la durée et les conditions de résiliation de la convention et qui prévoyait une expiration de la convention à la date du 31/12/2020, sans possibilité de prorogation quelconque,
- décider de prévoir au sein de l'article 16 modifié de la convention que celle-ci sera prorogée pour une année civile complète à compter du 1er janvier 2021. avec possibilité de reconduction tacite pour une seule année civile,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-272</b>	<b>URBANISME</b> – Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire - Communes de Blois, Chailles, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil - Avis de la Communauté d'agglomération de Blois.
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- rendre un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire pour les communes de Blois, Chailles, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil sous réserve de prise en compte des remarques portant sur :
  - la mise en œuvre du projet d'aménagement du bras de décharge de la Bouillie notamment pour permettre à ces vastes espaces d'accueillir du pâturage, du mobilier urbain participant à l'animation du site ou à la sécurisation des liaisons douces, quelques plantations et tout élément permettant, dans le respect de la zone de vitesse, de qualifier et redonner une vocation à cet espace désurbanisé ;
  - la possibilité de mettre aux normes, moderniser voire démolir/reconstruire sur une emprise au sol identique ou inférieure les bâtiments de la base de loisirs du Lac de Loire ;
  - le rattachement de la commune de Candé-sur-Beuvron, au regard des logiques hydrauliques et des systèmes d'endiguement au PPRI de Val de Blois à l'occasion d'une prochaine révision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-273</b>	<b>HABITAT</b> – Agence d'information sur le logement - Espace Info Énergie (ADIL-EIE) de Loir-et-Cher - Bilan de l'action en 2019 et versement de la subvention 2020
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder à l'association ADIL-EIE une subvention de 20 390,00 € pour l'année 2020,



- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-274</b>	<b>HABITAT</b> – Convention Anah pour une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Avenant n° 1
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant N° 1 à la convention Anah pour la mise en œuvre de l'OPAH RU, ayant pour objet d'intégrer :
  - les nouveaux financements de l'Anah en accompagnement du dispositif Rénov'facades (2020-2025)
  - la participation de la Banque des territoires et d'Action logement, aux financements de travaux pour l'amélioration du logement,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-275</b>	<b>HABITAT</b> – Fonds Logement - Attribution d'une subvention
-----------------------	----------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention de 100.000 € au titre du Fonds Logement au bénéfice de SA HLM 3F – Centre-Val de Loire pour l'opération de construction neuve de 10 logements locatifs sociaux (7 PLUS et 3 PLAI) située dans la tranche 1 de la ZAC Bois Jardin à Vineuil.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces dossiers.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-276</b>	<b>GENS DU VOYAGE</b> – Tarifs des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les tarifs ci-dessus pour les aires d'accueil et pour l'aire de grand passage applicables à compter du 1er janvier 2021,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-277</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la production des rapports annuels 2019 des délégataires de service public d'assainissement collectif (Chouzy, Monteaux et Veuves) ;
- adopter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif, tel que présenté et joint en annexe ;
- autoriser la transmission du rapport annuel 2019 aux communes composant la Communauté d'agglomération, pour présentation aux conseils municipaux ;
- autoriser la transmission du rapport annuel 2019 pour information au Préfet ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-278</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la production des rapports annuels 2019 des délégataires de service public d'eau potable de Valencisse (Orchaise, Molineuf)-Santenay, de Cellettes-Chitenay-Cormeray, des Montils, de La Chaussée Saint Victor- Saint Denis sur Loire, de Villebarou, d'Averdon-Villerbon.
- adopter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, tel que présenté et joint en annexe,
- autoriser la transmission du rapport annuel 2019 aux communes composant la Communauté d'agglomération, pour présentation aux conseils municipaux,

- autoriser la transmission du rapport annuel 2019 pour information au Préfet.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-279</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Ajustement des statuts de la régie autonome du service public d'assainissement collectif
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les nouveaux statuts de la régie ;
- confirmer la désignation des membres du conseil d'exploitation effectuée au conseil communautaire du 17 juillet 2020 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-280</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Ajustement des statuts de la régie autonome du service public d'eau potable et modification des membres du conseil d'exploitation
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les nouveaux statuts de la régie,
- modifier les membres du conseil d'exploitation comme suit :
  - \* Pierre BOUQUIN devient suppléant et Jean-Louis SLOVAK devient titulaire,
  - \* Gilles PERRIAULT remplace Olivier PILLET,
- corriger le nom de Joël PASQUET dans la liste des membres du conseil d'exploitation
- confirmer la désignation des autres membres du conseil d'exploitation effectuée au conseil communautaire du 17 juillet 2020, tel que rappelé dans le rapport,
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-281</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Tarifs 2021 du service d'assainissement collectif - Part communautaire de la redevance d'assainissement, branchement neuf, admission des matières de vidange et des graisses de curage de réseau sur la station d'épuration de Blois
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- le montant de la part communautaire de la redevance d'assainissement, tel que défini dans les tableaux A1 et A2 précédents ;
- la base de calcul de la redevance d'assainissement pour les usagers du service alimentés en eau totalement ou partiellement à partir d'un puits ou d'une autre source qui ne dépend pas d'un service public d'eau potable, si l'usage de cette eau génère un rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, et en l'absence de mesure directe au moyen d'un dispositif de comptage validé par la régie : il est, dans ce cas fait, application d'un volume forfaitaire de 30 m<sup>3</sup> par habitant et par an au niveau du site desservi ;
- les tarifs de branchement neuf tels que définis dans le tableau B précédent ;
- le tarif d'admission des matières de vidange sur la station d'épuration de Blois, tel que défini dans le tableau C précédent ;
- le tarif d'admission des graisses de curage de réseau sur la station d'épuration de Blois, tel que défini dans le tableau D précédent.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Votes pour : 77

Abstentions : 5, Yves BARROIS, Mathilde DESJONQUERES, Christelle DESSITE, Valery LANGE, Isabelle SOIRAT.

<b>N° A-D2020-282</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Tarifs 2021 du service d'assainissement non collectif
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- retenir les fréquences de contrôles périodiques proposées ci-avant,
- adopter pour 2021 les montants des redevances communautaires mentionnés dans le tableau précédent pour les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- préciser que le refus de contrôle ou l'absence injustifiée de l'utilisateur ou de son représentant constituent un

obstacle mis à l'accomplissement des missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif,  
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Votes pour : 77

Abstentions : 5, Yves BARROIS, Mathilde DESJONQUERES, Christelle DESSITE, Valery LANGE, Isabelle SOIRAT.

<b>N° A-D2020-283</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Tarifs 2021 du service de l'eau potable - Parts fixes et variables communautaires, redevance préservation des ressources en eau, branchements neufs, prestations diverses aux usagers
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

Fixer pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 :

- le montant de la part communautaire du prix de l'eau, parties fixe et variable, telles que définies dans les tableaux A1 à A4 précédents ;
- le montant de la redevance de préservation des ressources en eau à 0,045 €/m<sup>3</sup> ;
- les tarifs de branchements neufs tels que définis dans le tableau B précédent ;
- les tarifs de prestations diverses et montants de pénalités applicables aux usagers tels que définis dans le tableau C précédent ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Votes pour : 77

Abstentions : 5, Yves BARROIS, Mathilde DESJONQUERES, Christelle DESSITE, Valery LANGE, Isabelle SOIRAT.

<b>N° A-D2020-284</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Avenant n° 2 portant sur le contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'eau potable sur le périmètre de l'ex-SIAEP d'Averdon-Villerbon
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'avenant n° 2 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'eau potable des communes d'Averdon et Villerbon, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2021 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-285</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Convention de contribution aux charges de production d'eau potable sur la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention de contribution aux charges de production d'eau potable sur la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2020
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-286</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – GROUPE SCOLAIRE BLOIS NORD - Dévoiement du réseau unitaire de collecte des eaux usées - Définition de la participation de la Ville de Blois dans le cadre d'un PUP - Approbation de la convention
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider de se prononcer favorablement sur la réalisation des travaux susvisés, consistant à procéder à un dévoiement du réseau public de collecte des eaux usées dont le coût global prévisionnel d'opération est estimé à 237 000 euros HT, sous réserve de la signature de la convention de projet urbain partenarial ;
- approuver le projet de convention ci-joint de projet urbain partenarial avec la Ville de Blois fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de la participation, et autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-287</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Remboursement des frais d'hébergement de l'agent occupant le poste de chargé de clientèle de la Direction du Cycle de l'Eau à la commune de Valencisse
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- d'instituer le remboursement des frais d'hébergement de l'agent occupant le poste de chargé de clientèle de la Direction du Cycle de l'Eau à la mairie d'Orchaise,
- de fixer le montant forfaitaire du remboursement des frais d'hébergement à hauteur de 350 € pour l'année 2020,
- de dire que ce montant forfaitaire sera révisé chaque année en fonction du pourcentage d'inflation adopté dans la délibération des tarifs communautaires et que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe eau potable,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-288</b>	<b>DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Ouverture des commerces le dimanche - modification de l'article L. 3132-26 du code du travail - calendrier 2021 - Avis
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail, en 2021 selon les conditions suivantes, pour les communes de Blois, Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou, et la Chaussée-Saint-Victor :
  - 1er dimanche des soldes d'hiver, 1er dimanche des soldes d'été, jour du lancement des achats de Noël et les 4 dimanches de décembre 2021, auxquelles s'ajoute la possibilité de 2 ouvertures supplémentaires au choix des communes, notamment en lien avec des manifestations locales.
- autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-289</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin de Beuvron - transfert de la compétence facultative Hors GEMAPI au Syndicat mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte du transfert de la compétence facultative Hors GEMAPI au SEBB sur son périmètre d'intervention.
- approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron
- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-290</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> – Avenant à la convention entre Agglopolys et la Région Centre-Val de Loire concernant le « fonds Renaissance » au bénéfice des entreprises impactées par la Covid 19 afin de les aider à redémarrer leurs activités
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président d'Agglopolys, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention liant la Communauté d'agglomération de Blois et la Région Centre-Val de Loire concernant le « fonds Renaissance »,
- autoriser le Président d'Agglopolys, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-291</b>	<b>ARTISANAT, COMMERCE</b> – Développement de l'entreprise individuelle Les Floralties située à Veuzain-sur-Loire - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE.
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise Les Floralties ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-292</b>	<b>ARTISANAT, COMMERCE</b> – Développement de l'entreprise Près d'ici à Sambin - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE.
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise Près d'ici ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 2 070 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-293</b>	<b>ARTISANAT, COMMERCE</b> – Développement de la SAS We Art'Studio située à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise SAS We Art'Studio ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-294</b>	<b>ARTISANAT, COMMERCE</b> – Développement de la SASU La French Flair située à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SASU La French Flair ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 5 000 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-295</b>	<b>ARTISANAT, COMMERCE</b> – Développement de la SNC Guillard La Tabatière située à Vineuil - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise SNC Guillard La Tabatière ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 3 710 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-296</b>	<b>ARTISANAT, COMMERCE</b> – Développement de la SARL L.M. La Charbonnette située à Veuzain-sur-Loire - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise SARL L.M Restaurant La Charbonnette ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 4 140 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-297</b>	<b>ARTISANAT, COMMERCE</b> – Développement de la SAS Le Roi Hérisson située à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE.
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SCI Grabi Immo, bailleur de l'entreprise SAS Le Roi Hérisson ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 3 150 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-298</b>	<b>ARTISANAT, COMMERCE</b> – Subvention à l'association « Arts et Saveurs Centre » pour l'année 2020
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention à l'association « Arts et saveurs Centre » d'un montant total de 1 200 €,
- autoriser le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-299</b>	<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b> – Complexe sportif à vocation pédagogique au bénéfice de l'INSA : validation du projet et de l'estimation prévisionnelle
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le principe de réalisation de ce complexe sportif,
- adopter le programme de l'opération et l'enveloppe financière affectée aux travaux,
- autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autoriser le Président ou son représentant, à solliciter le concours financier de partenaires et à accomplir toutes les formalités requises,

Dire que l'acquisition des parcelles correspondantes auprès de la SEM 3 VALS fera l'objet d'une délibération du Bureau communautaire.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-300</b>	<b>CULTURE</b> – Enseignement musical - Conventions entre la Communauté d'agglomération de Blois et les écoles de musique associatives constituant le réseau Cadences
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les projets de conventions d'objectifs 2021-2023 entre la Communauté d'agglomération de Blois et les écoles de musique associatives,
- autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et toutes les pièces nécessaires afférentes avec chacune de ces associations.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-301</b>	<b>CULTURE</b> – Licences d'entrepreneur de spectacles - Demande de renouvellement et désignation d'un nouveau titulaire.
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- donner son accord sur le renouvellement des trois licences d'entrepreneur de spectacles : d'exploitant de lieux, producteur et diffuseur de spectacles,
- désigner, en qualité de titulaire de ces licences, Madame Marie-Hélène HAMELIN, Directrice Générale Adjointe,
- autoriser le Président ou son représentant à signer au nom de la communauté d'agglomération de Blois toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-302</b>	<b>CULTURE</b> – Programmation culturelle de l'école d'Art de Blois/Agglopolys - convention de partenariat avec la Fondation du Douce de Blois - Renouvellement
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter le partenariat avec la Ville de Blois dans le cadre des activités de la Fondation du Douce,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces administratives liées à ce partenariat.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Votes pour : 81

Abstention : 1, Malik BENAKCHA

<b>N° A-D2020-303</b>	<b>CULTURE</b> – Tarifs des prestations et amendes pour l'année 2021 - Bibliothèques d'Agglopolys - modification du règlement intérieur - adoption du règlement d'utilisation d'internet, des postes informatiques et des services multimédia - adoption d'un règlement d'utilisation du service de portage à domicile
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les tarifs des abonnements, prestations et location de l'auditorium comme présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2021,
- adopter les modifications du règlement intérieur et du règlement d'utilisation d'Internet, des postes informatiques et des services multimédia,
- adopter le règlement du service de portage à domicile,
- accepter le règlement par bons « Passeport Temps Libre ».

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N° A-D2020-304</b>	<b>LOISIRS</b> – Versement d'une subvention exceptionnelle compensatoire pour modification du taux de révision des tarifs Agl'eau 2020/2021
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider les modifications de la grille tarifaire 2020-2021 du contrat de délégation de service public du centre en appliquant 1 % d'actualisation,
- autoriser le versement d'une subvention compensatoire exceptionnelle de 24 000 € TTC,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

**La séance est levée à 21h05**